



# ➔ Fonds social européen

Journée de présentation du 27 janvier 2016

Atelier thématique :  
« Principes horizontaux » (45 mn)

Volet déconcentré en Ile-de-France





# Sommaire

1. Introduction
2. Rappel des 3 principes horizontaux
3. Méthodologie en vue de l'instruction
4. Questions diverses





# 1. Introduction aux principes horizontaux

---



- 3 principes horizontaux :
  - Egalité entre les femmes et les hommes
  - Egalité des chances et lutte contre les discriminations
  - Développement durable
- Prise en compte transversale ou spécifique

**« Comment faire concrètement ? »**

**Quelques clés simples et faciles à mettre en œuvre !**



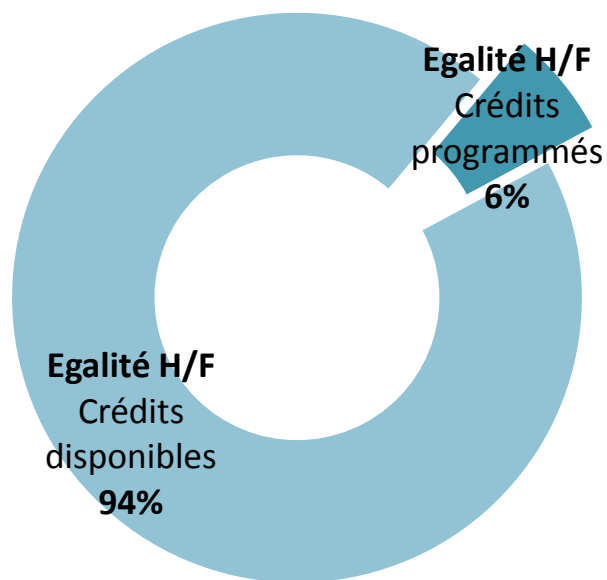


# Maquette financière – Volet déconcentré IDF

## Etat de l'OS « Egalité femmes/hommes »

**Direccte**  
ÎLE-DE-FRANCE

Champ d'intervention	Axe d'intervention	Enveloppe initiale	Programmé 01-01-2016	% Programmé	Crédits disponibles
EMPLOI	<b>TOTAL AXE 2</b>	<b>70 902 696 €</b>	<b>17 118 980 €</b>	<b>24%</b>	<b>53 783 716 €</b>
	<b>Dont objectif spécifique 2.8.5.2 :</b> Mobiliser les entreprises, notamment les PME et les branches pour développer l'égalité salariale et professionnelle	4 700 000 €	284 545 €	6%	4 415 455 €





## 2. Rappel des 3 principes

---

- *Egalité des femmes/hommes*
- *Egalité des chances*
- *Développement durable*



# Principe horizontal n°1

## Egalité femmes et hommes

Contribution du FSE à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que modalités visant à garantir **l'intégration de la dimension de genre** au niveau des opérations.



Principe directeur de la sélection des opérations

Description des modalités opérationnelles d'intégration de ce principe dans chaque opération.

### Actions à privilégier :

- ✓ Axe 1 « Accompagnement vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs »
  - Associer acteurs du placement
  - Diagnostics, études intégrant données sexuées
  - Professionnalisation des conseillers
  - Accompagnement des femmes à la création et reprise d'activité
- ✓ Axe 2 « Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnelles »
  - Diagnostics GPEC ou GPECT
  - Conseil et accompagnement des entreprises (trajectoire pro des seniors)
  - Concertation et dialogue social pour la mixité des filières et métiers
- ✓ Axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion »
  - Accompagnement renforcé des femmes : mesures facilitant leur mobilité et la garde d'enfants





# Egalité femmes-hommes

## Quelques questions que vous devez vous poser avant de préparer un projet

- ✓ Les femmes participent-t-elles aux actions présentées,
  - ✓ dans l'action de repérage ou de recrutement avez-vous différencié vos méthodes en fonction du genre ?
- ✓ Le projet vise-t-il à apporter un service, un accompagnement, un contenu de formation permettant de renforcer l'égalité femmes-hommes ?
  - ✓ Éléments formatifs sur les inégalités de salaires, coaching en matière de négociation salariale, travail sur les représentations...
- ✓ Le projet vise-t-il à permettre aux femmes d'accéder à des métiers dont elles sont traditionnellement absentes ? Ou l'inverse ?
- ✓ Le projet prévoit-t-il des actions spécifiques pour favoriser la formation des femmes ?
  - ✓ Prise en compte des contraintes horaires, de garde d'enfants, pertinence des exemples genrés...
- ✓ Des actions visent-elles l'amélioration de la qualification des femmes notamment pour leur permettre d'accéder à des postes à responsabilité
- ✓ Quels moyens matériels serez-vous en Capacité de fournir lors de la transmission du bilan d'exécution (indicateurs, chiffrages, supports,...) ?  
Lesquels (Préciser)







## Principe horizontal n°2 Egalité des chances et non-discrimination

La loi française prohibe la **discrimination à 20 critères**. Le dernier critère de discrimination à avoir été adopté : le lieu de résidence.

Le **PO FSE** vise à **encourager l'égalité des chances** et **lutter contre toute forme de discrimination**. Il concilie une approche transversale et un ciblage spécifique.

Les porteurs devront décrire les **modalités opérationnelles d'intégration de ce principe** dans la conduite de leurs actions.

### Les actions à mettre en place :

- ✓ Parcours intégrés et renforcés pour les publics les plus en difficulté
- ✓ Diagnostic territorial en s'appuyant principalement sur des données sexuées et mise en place de stratégies adaptées selon le type de discrimination ; ciblage sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- ✓ Accompagner les acteurs de l'emploi dans la diversification des recrutements
- ✓ Mobiliser les partenaires sociaux et les branches professionnelles contre les discriminations pour la diversité à travers des actions de sensibilisation et de négociation collective





# Egalité des chances et non discrimination

## Quelques questions que vous devez vous poser avant de préparer un projet

- ✓ Des actions sont-elles mises en place pour faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap dans les formations ou actions, ou outils développés proposées ?
  - ✓ Sous-titrage et/ ou sonorisation des contenus de formation, accessibilité des locaux, ...
- ✓ Des actions spécifiques d'accompagnement sont-elles menées en faveur des personnes en difficulté ?
  - ✓ Prévention santé, accompagnement social,
- ✓ Des actions spécifiques envers les personnes les plus éloignées de l'emploi sont-elles menées
  - ✓ remédiation sociale et professionnelle, approches alternatives en matière d'emploi (TIC, media, théâtre, ..., travail de coaching, sur l'estime de soi, re-looking, ...) ?
- ✓ Des actions visent-elles à la réduction des inégalités et d'amélioration de la qualité de vie ?
  - ✓ Intégration dans les cursus de formation de modules spécifique liés aux principes de non discrimination, prise en compte des temps de vie, appui dans les démarches administratives, misité ou non des groupes d'apprenants, ...
- ✓ Quels moyens matériels serez-vous en Capacité de fournir lors de la transmission du bilan d'exécution (indicateurs, chiffrages, supports,...) ?  
Lesquels (Préciser)





## Principe horizontal n°3 Développement Durable

Dans le cadre de la **stratégie adoptée en juin 2006 par le Conseil Européen**, le FSE en Île-de-France doit permettre **d'agir en faveur du développement durable** afin d'améliorer le bien-être et les conditions de vie des générations présentes et à venir.

**Au titre des trois axes (1, 2 et 2) du PO FSE**, les actions à privilégier sont :

- ✓ **L'évolution des opportunités d'emploi** et de mises en situation professionnelle, l'appui aux créateurs ou repreneurs d'activité(OS 1 de l'axe 2) ;
- ✓ le renforcement du dialogue social territorial et de la **gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences** (OS 1 de l'axe 2) ;
- ✓ la promotion de clauses d'insertion et d'intégration dans les **marchés publics et dans les achats privés** (OS 2 de l'axe 3) ;
- ✓ le **développement de projets** de coordination et d'animation de l'offre d'insertion (OS 3 de l'axe 3).

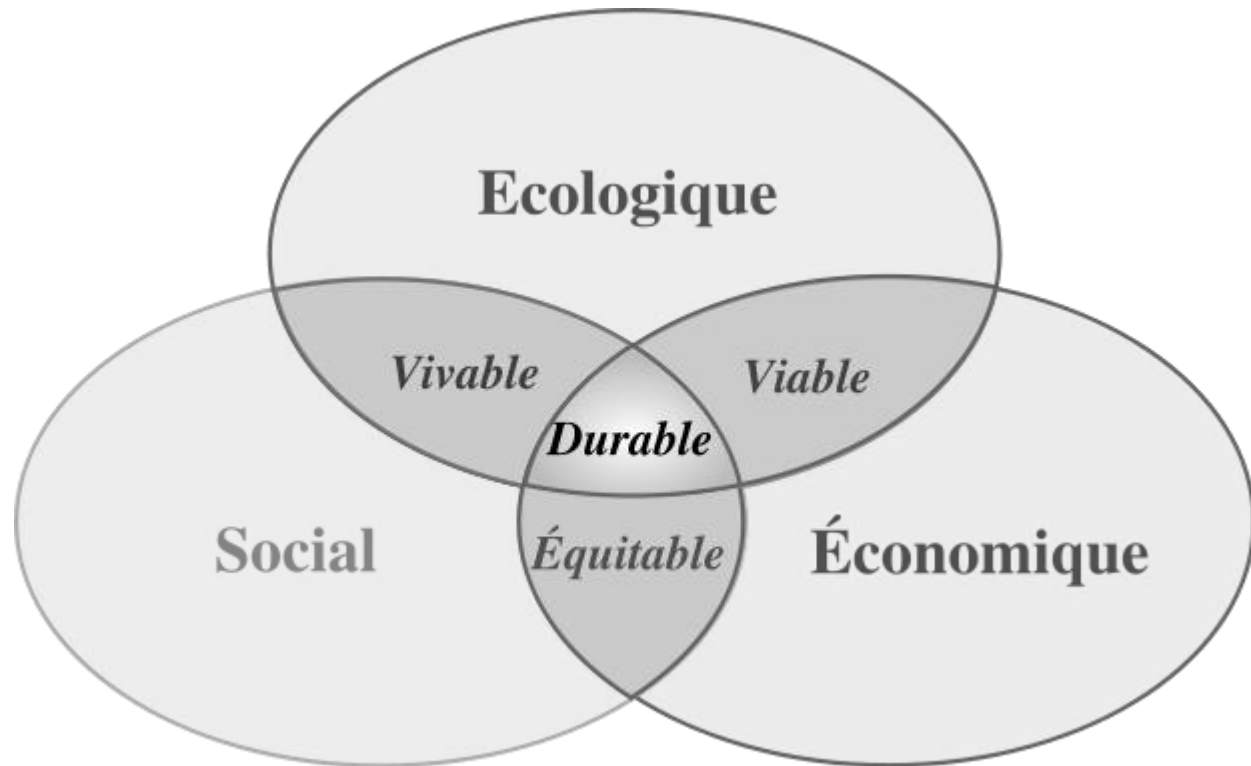


**La Directive 2001/42/CE** relative à l'évaluation des incidences ne précise pas la mise en place d'une évaluation des actions





## Votre projet sera-t-il durable ?



- Un projet social peut n'être ni écologique, ni économique ?
- Un projet équitable peut ne pas être écologique ?
- Un projet durable est donc à la fois social, écologique et économique





## Quelques questions que vous devez vous poser avant de préparer un projet

- ✓ Des critères de sélection par action visant à limiter, diminuer ou compenser, le cas échéant, un impact sur l'environnement ont-ils été définis ? Par ailleurs, certaines actions contribuent pleinement et directement aux finalités du développement durable. Dans ce cas, les indicateurs auxquels vous êtes invité à répondre dans votre dossier de demande d'aide mesurent directement des effets positifs pour le développement durable.
  - ✓ Accessibilité des lieux de formation par les transports en commun, regroupement des temps de formation pour limiter les déplacements, intégration de module de formation permettant aux futurs salariés d'intégrer ces notions dans leur emploi (conduite, recyclage, utilisation de matériaux et ou produits neutres pour l'environnement, ...
  
- ✓ Des actions de sensibilisation dans le cadre de la protection de l'environnement et la prise en compte du principe de développement durable sont-elles menées dans les formations ?
  - ✓ Par exemple en matière de transport, dématérialisation des supports de formation, FOAD, gestes responsables, ...
  
- ✓ Des actions sont-elles menées en faveur de la réduction des déchets ?
  
- ✓ Quels moyens matériels serez-vous en Capacité de fournir lors de la transmission du bilan d'exécution (indicateurs, chiffrages, supports,...) ?  
Lesquels (Préciser)





## 3. Méthodologie en vue de l'instruction

---



## Plusieurs étapes méthodologiques

En conclusion, il convient de définir :

1. Un contexte et un diagnostic en fonction du principe horizontal identifié (genre, égalité, durabilité)
2. Des objectifs mesurables
3. Des moyens adaptés
4. Un processus de suivi et d'évaluation

